

COURRIER DU MÉDECIN VAUDOIS

*Quel avenir pour
la Faculté de médecine
de Lausanne (suite)?*

Editorial

Quel avenir pour la Faculté de médecine de Lausanne (suite)?

Les représentants de la Faculté se sont exprimés et nous connaissons les grandes lignes directrices de l'enseignement, avec la création notamment d'une nouvelle faculté unique de biologie et médecine.

Soit. Mais que pense le politique? Nous lui posons d'emblée la question fondamentale. Sera-t-il d'accord de financer encore et toujours une Faculté qui, pour remplir pleinement son rôle, coûtera de plus en plus cher? Il suffit, pour illustrer le propos, de rapporter le nombre croissant de professeurs ordinaires ou associés, de spécialités, de sous-spécialités voire de sous-sous-spécialités... Une arborescence inévitable puisqu'elle est le reflet obligé de la complexité de la médecine en constante évolution.

Autre question. La Faculté, avec son hôpital universitaire, dispose-t-elle d'une «masse critique» suffisante de patients pour un enseignement et une recherche clinique de haut niveau?

Les finances cantonales sont ce qu'elles sont. Vaud et Genève, tous deux concernés par de lancinants problèmes budgétaires, ne vont-ils pas réfléchir à des solutions telles que synergie, restructuration, répartition des tâches, voire fusion?

Nous savons que le gouvernement vaudois va se pencher de manière très approfondie sur les mesures qu'il entend prendre au sujet de son Université et de sa Faculté de médecine en particulier. En attendant sa détermination, nous lirons avec beaucoup d'intérêt l'opinion exprimée par un député du Grand Conseil vaudois, l'ancien président du Parti socialiste lausannois et le doyen de la Faculté.

Dr Jean-Pierre Randin

Sommaire

1

Editorial

3

Dossier

La Faculté de médecine de Lausanne

Lausanne, quelle Faculté de médecine pour demain?

Pour un débat démocratique au sujet de l'avenir de la Faculté de médecine

La Faculté de médecine: un esprit dynamique pour le canton de Vaud

8

Actualité

Clause du besoin dans le canton de Vaud

Clause du besoin, opposition résolue de la SVM

10

Info

11

Chez les délégués

15

Calendrier médical vaudois

Prochaines parutions



N° 4/2003
4 juillet 2003
(délai rédactionnel:
23 mai 2003)

N° 5/2003
22 août 2003
(délai rédactionnel:
11 juillet 2003)

Dossier

La Faculté de médecine de Lausanne

La Faculté de médecine de Lausanne s'ouvre aux sciences fondamentales et renforce sa collaboration avec les Hospices/CHUV.

Pour quelque 7 millions d'habitants, la Suisse compte actuellement cinq facultés de médecine, à Bâle, Berne, Genève, Lausanne et Zurich. Chacune d'entre elles collabore – plus ou moins étroitement et selon des modèles organisationnels assez variables – avec un hôpital universitaire, dont les infrastructures et surtout les patients lui sont indispensables pour assumer ses missions d'enseignement et de recherche. Cette densité d'institutions hospitalo-universitaires peut sembler élevée à l'échelon d'un pays mais n'a rien d'exceptionnel comparée à celle que l'on trouve dans les zones urbanisées d'Europe ou des Etats-Unis (pensons à la Nouvelle-Angleterre par exemple, ou à la baie de San Francisco). Cette densité témoigne surtout du standard de qualité dont nous disposons actuellement en matière de santé, et dont on doit se demander si notre pays pourra encore se l'offrir à l'avenir. D'où la volonté manifestée périodiquement par les autorités cantonales et fédérales d'envisager des scénarios dont les maîtres mots vont de «coordination et répartition des compétences» à «deux facultés de médecine sont suffisantes pour la Suisse».

Lausanne-Genève

C'est ainsi que, dans les années 1990, l'idée a été lancée de réunir en une seule structure (le RHUSO) les institutions hospitalo-universitaires de l'Arc lémanique... projet dont la réalisation a finalement été refusée par le peuple genevois en votation. De ces réflexions a néanmoins résulté une dynamique de collaboration qui s'est progressivement concrétisée sous l'égide de l'Association Vaud-Genève. Citons à titre d'exemple la mise en place de centrales d'achat et d'ingénierie biomédicale communes aux deux hôpitaux, la mise sur pied d'un

Centre romand pour grands brûlés à Lausanne (l'équivalent pour la Suisse alémanique se trouve à Zurich), ou encore la répartition de certaines activités entre les deux sites dans les domaines de la neurochirurgie, des implants cochléaires ou de la dermatologie. Au niveau des facultés, une coordination s'est également instaurée entre les deux décanats qui se rencontrent régulièrement pour discuter des orientations à donner aux secteurs dans lesquels des successions sont à prévoir; ainsi, une représentation croisée est systématique au sein des commissions mises en place sur les deux sites. D'autres efforts sont engagés en vue de l'harmonisation des titres universitaires, des lois et des règlements. Enfin, une offre coordonnée de stages est aujourd'hui disponible dans le cadre du cursus de formation des étudiants, et de programmes de formation post-graduée.

Plus récemment, la mise en œuvre du projet triangulaire (UNIL-UNIGE-EPFL) a ranimé la volonté politique d'une coordination renforcée... ce d'autant plus que le transfert de la chimie, de la physique et des mathéma-

tiques de l'UNIL à l'EPFL libère des ressources financières qui rendent des réalisations possibles. La médecine est particulièrement concernée dans ce cadre par des projets concernant la génétique médicale, les neurosciences psychiatriques, l'imagerie et bien sûr la génétique, qu'elle soit médicale, animale ou végétale.

Coordination nationale

A l'échelon suisse, les cinq doyens des facultés de médecine de Suisse se réunissent régulièrement au sein d'un Collège des doyens pour traiter de questions académiques parmi lesquelles la réforme de l'enseignement figure en bonne place (voir l'article du Prof. F.T. Bosman dans le précédent *Courrier du médecin vaudois*). C'est ainsi qu'un catalogue des objectifs d'apprentissages a récemment été adopté pour permettre à l'ensemble des facultés de concevoir leurs nouveaux cursus de façon harmonisée. Ce même Collège des doyens est l'interlocuteur de la Conférence des recteurs des Universités suisses ou d'autres instances fédérales pour y débattre des

Jeudi de la Vaudoise

5 juin 2003

Auditoire César-Roux, CHUV, Lausanne

Raisonnement clinique

Organisateur: Dr Jacques Cornuz

Modérateur: Dr Stanley Hesse

9 h-10 h

Séance plénière:

Perspective historique du raisonnement clinique

Professeur Vincent Barras

A propos de l'approche diagnostique: le retour en force d'un moribond, la clinique

Professeur Alain-François Junod

10 h-10 h 30

Pause

10 h 30-12 h

Séminaires interactifs:

Application du raisonnement clinique dans diverses situations cliniques

Experts:

Professeur A.-F. Junod, Drs B. Burnand, J. Cornuz, B. Favrat, O. Hügli, N. Rodondi, J.-P. Vader et J.-B. Wasserfallen

Modérateurs:

Professeurs A. Pécoud et G. Waeber, Drs J.-P. Bussien, S. David, F. Henry, S. Hesse, M. Potin et A. Schwob

Ce cours est soutenu par la firme MSD.

questions concernant leurs facultés (volonté d'harmonisation européenne des études - processus de Bologne, nombreux clausus, accréditation des facultés de médecine, etc.) ou encore des besoins en matière de recherche clinique et translationnelle.

Pour traiter de questions à caractère fortement hospitalier – comme la pratique de la médecine de pointe et tout particulièrement les transplantations –, les doyens des facultés sont associés aux directeurs généraux et directeurs médicaux des hôpitaux au sein d'un Groupe des 15 où s'élaborent des modèles d'organisation susceptibles de répondre à la fois aux attentes croissantes de la population et à la nécessité d'en maintenir les coûts.

La Faculté de médecine de Lausanne

Dans ce contexte à la fois passionnant et inquiétant – la volonté de ra-

mener à deux ou trois le nombre des facultés de médecine en Suisse d'ici à une dizaine d'années amène chacune d'elles à se demander ce qu'elle va devenir –, la Faculté de médecine de Lausanne est convaincue que son avenir réside dans l'ouverture. En s'engageant dans la création d'une Faculté de biologie et de médecine (voir le précédent *Courrier du médecin vaudois*), elle favorise la réunion au sein de l'UNIL d'un ensemble de compétences à la fois fondamentales et cliniques unique en Suisse. Dans le cadre de la réorganisation en cours des Hospices cantonaux/CHUV, les modalités de collaboration entre cette institution et la nouvelle Faculté sont par ailleurs en cours de redéfinition en vue d'une gouvernance conjointe des activités de formation et de recherche, activités indissociables pour les deux partenaires.

En plus de ces deux axes principaux de renforcement, la nouvelle Faculté de biologie et de médecine de

Lausanne devra poursuivre et développer ses nombreuses collaborations avec l'EPFL pour valoriser au mieux l'ensemble des compétences réunies sur la place lausannoise, dans le domaine des sciences de la vie. Pour ces développements, il faudra impérativement qu'à l'avenir elle devienne l'interlocuteur direct de l'EPFL et bénéficie, pour ce faire, d'une délégation de compétence du rectorat de l'UNIL. De plus, la nouvelle Faculté poursuivra son ouverture aux sciences humaines pour toujours mieux préparer médecins et biologistes de demain à la réalité qui sera la leur. D'où la nécessité et la volonté de maintenir un dialogue permanent avec notamment les différents acteurs du monde de la santé, dont la SVM. Merci donc au *Courrier du médecin vaudois* de nous en donner ici l'occasion.

Michel Pierre Glauser
Doyen de la Faculté de médecine de Lausanne

Lausanne, quelle Faculté de médecine pour demain?

Permettez à un député vétérinaire de s'adresser à ses consœurs et confrères, soignant l'espèce dite «supérieure», de donner son point de vue sur la situation actuelle et les perspectives de la Faculté de médecine vaudoise.

Les problèmes actuels

Bien que notre médecine lausannoise conserve une excellente réputation nationale et internationale, les problèmes s'accumulent progressivement, comme des nuages annonciateurs d'orages sur l'horizon: les ressources cantonales et le taux d'encadrement des étudiants sont en baisse. Tout d'abord, la formation médicale est trop coûteuse en comparaison des autres formations et le deviendra encore davantage avec la formation post-graduée allongée. Ensuite, le mélange de la gestion d'une faculté de médecine et sa logique organisationnelle avec la gestion d'entreprise des Hospices cantonaux est problématique et source de confusions. De plus, l'Hôpital cantonal universitaire est une structure de plus en plus complexe et en concurrence avec les hôpitaux régionaux («cannibalisme»). Enfin, les différentes facultés de médecine en Suisse, au lieu de générer des synergies entre elles, se font une concurrence parfois à la limite du ridicule.

Dans ce contexte, l'avenir de notre faculté de médecine s'avère difficile et le canton de Vaud va devoir faire des choix pour en assurer sa pérennité. Les politiciens doivent oser débattre sur le maintien d'une faculté de médecine universelle à Lausanne et à quel prix. Ils doivent aussi remettre en question leur hôpital universitaire dans le contexte suisse, analyser si restructurations riment avec économies, réexaminer les investissements que l'Etat doit faire pour assurer l'avenir de son université et enfin réfléchir si médecine se conjugue avec cantonal ou fédéral.

Les solutions à court terme

Plusieurs mesures ont déjà été prises telles que la création de la toute nouvelle Faculté de biologie médecine qui va doubler la capacité de recherche. Un projet visant à augmenter et renforcer la gouvernance et le décanat est en fin de gestation. Les rapports CHUV/Faculté de médecine s'intensifient (au contraire de ceux de l'UNIL et de l'EPFL, et c'est dommage; pourtant leur proximité est une chance!). Mais il faut aller plus loin: un rapprochement entre les facultés de médecine de Genève et Lausanne.

Bien que Genève investisse plus que nous pour son hôpital et sa faculté (5% du budget universitaire pour Genève au lieu



de 2,5% pour Lausanne) et tiennent à conserver une université universelle, les Vaudois doivent être des précurseurs et oser faire des choix stratégiques porteurs d'avenir et d'ouverture, comme ils l'ont déjà fait dans le projet triangulaire.

La Faculté romande de médecine (FRM)

Fédéraliser l'enseignement de la médecine en Suisse est probablement un remède pour le long terme. A

moyen terme, la création d'une FRM me paraît être la meilleure solution pour garantir un enseignement de qualité et d'excellence tout en dégageant certaines économies. Il s'agirait de regrouper les facultés romandes de médecine sur une base concordataire avec répartition équitable des disciplines. La concurrence entre elles serait enfin supprimée et leur identité ne serait pas menacée pour autant. Il y aurait toujours un enseignement médical prestigieux à Lausanne et les

Vaudois pourraient continuer à en être fiers. La FRM n'est donc pas une proposition iconoclaste.

Nous vivons une période charnière passionnante et décisive. Les vétérinaires ont compris les enjeux et ont décidé de rapprocher et bientôt fusionner les deux facultés vétérinaires de Suisse à Berne et Zurich (VET-Suisse).

Mesdames et Messieurs les Médecins, à vous de jouer maintenant!

D^r Jean-Marie Surer, député

Pour un débat démocratique au sujet de l'avenir de la Faculté de médecine

Pour les socialistes, l'activité politique, par nature, se charge d'abord de développer des visions au sujet de problématiques générales s'appuyant sur des principes reconnus: solidarité, égalité, justice sociale. Ce n'est que dans un deuxième temps que ces vues sont déclinées en propositions qui s'intègrent dans une réalité objective. C'est pourquoi les socialistes inscrivent l'avenir de la Faculté de médecine en premier lieu dans une double perspective très générale: la politique de formation et la politique de la santé.

Pour reprendre ce schéma, nous considérons que la politique de formation est une tâche fondamentale de l'Etat. Chacune et chacun doit recevoir l'instruction et la formation professionnelle qui lui convient indépendamment de la situation financière de sa famille, de son sexe, de son lieu de vie ou de ses origines. Les économies réalisées dans ce domaine empêchent la réalisation de cet objectif. Aujourd'hui, l'égalité face aux filières de formation n'est toujours pas garantie en Suisse. Pour y tendre, la Confédération doit cesser de reporter des charges sur les cantons, s'impliquer plus dans la coordination des différentes politiques universitaires et, aussi, accroître son appui financier...

La politique de la santé helvétique s'articule autour de standards relativement élevés en comparaison internationale, d'une forte autonomie des cantons et d'un système de financement pour l'assurance de base basé sur des primes par tête et devenu très lourd à payer en particulier pour les familles avec enfants. Que ce soit par l'initiative «La santé à un prix abordable» – soumise au peuple suisse le 18 mai prochain – ou par les révisions législatives en cours au niveau fédéral, des me-

sures devront être prises par nos autorités politiques et les socialistes seront très présents dans ce dossier.

Cela étant posé, j'ai choisi trois domaines de la Faculté de médecine qui méritent plus concrètement une mise en exergue dans un article aussi court: l'évolution de la recherche fondamentale, de la formation médicale et de la place des femmes.

L'indépendance de la recherche fondamentale doit absolument être garantie. Le rapprochement avec la Faculté de biologie et les relations avec l'EPFL risquent de privilégier systématiquement des critères liés à la rentabilité ou aux exigences d'applications concrètes à court terme. Or, la liberté académique doit pouvoir s'affirmer dans des études qui poursuivent des objectifs autres que le profit ou qui visent une production de résultats à plus long terme.

Au sujet de la formation, j'exclus d'emblée les éléments débattus au niveau de l'Université elle-même (organes, renforcement de la démocratie interne, nomination des professeurs, taux d'encadrement, etc.). Concrètement, une série de problèmes touchant à la formation médicale devront trouver à court terme une solution, si possible dans la concertation. En premier lieu, l'instauration de la clause du besoin, les mauvaises conditions de travail et la diminution du prestige de la profession pourraient conduire à moyen terme à une possible pénurie d'étudiants; le cas échéant, il faudra anticiper cette évolution. Ensuite, il s'agira d'offrir un nombre suffisant de places de formation en ambulatoire (suite aux nouvelles exigences pour le FMH de médecine interne). Puis, il sera nécessaire de déterminer l'ampleur de la participation aux activités de for-

mation des futurs médecins hospitaliers, postes dont nous soutenons la création. Enfin, la Faculté devra assurément s'impliquer plus dans la formation continue parce que celle-ci doit être systématisée et renforcée tant en qualité qu'en quantité.

La profession se féminise de plus en plus. Les socialistes veilleront à ce que cette évolution ne conduise ni à des inégalités salariales ni à des «freins à la promotion». La proportion de femmes parmi les médecins cadres et les professeurs de la Faculté doit tendre à l'équité. Cela doit se traduire notamment par une offre renforcée de postes à temps partiel mais aussi par le fait que l'occupation de ces emplois ne doit pas nuire au développement d'une carrière.

Plus globalement, la création d'une Faculté de médecine lémanique ou romande ne doit pas constituer un but. Le choix de l'objectif ne doit donc pas se fixer sur la structure, ni être imposé que par une contrainte financière; il doit s'attacher à la mission qui est imposée à la Faculté. L'évolution générale des soins, des techniques et des possibilités de financement doit amener notre réflexion à se poursuivre à l'échelon supérieur, celui de la Confédération ou celui de la coordination des cantons concernés. L'Université est un service public, le contrôle politique de ses missions, de ses choix stratégiques et des grandes lignes de son fonctionnement reste indispensable. Pour préparer le terrain aux décisions futures, il est attendu des acteurs concernés qu'ils contribuent au débat afin de sélectionner les pistes possibles.

*Fabrice Ghelfi,
économiste, conseiller communal
socialiste, Lausanne*

La Faculté de médecine: un esprit dynamique pour le canton de Vaud

C'est à fleuret moucheté que deux visions futures des universités suisses, et particulièrement de leurs facultés de médecine, s'affrontent aujourd'hui sous les yeux des lecteurs du *CMV*.

D'une part, nous voyons notre Faculté déployer un admirable dynamisme pour s'adapter aux changements de la Société moderne, tout en remplissant sa vocation, plus que centenaire à Lausanne, de former au mieux les médecins qui soulagent les souffrances (cf. le *CMV* de mars 2003).

D'autre part, la technocratie économique nous fait miroiter un avenir globalisé, où voisineront concurrence et coordination, sous les auspices et avec un financement partiel de la Confédération. Cette vision est notamment proposée dans le projet fédéral mis en consultation en 2002 et sera soumise aux Chambres prochainement.

Les deux positions sont actuellement complètement inconciliables. Un gros travail sera donc nécessaire pour atteindre un compromis acceptable. Ce débat sera une bonne chose, car il est souhaitable de remettre en question nos modes de faire et nos institutions sous peine de nous scléroser et de nous faire dépasser.

Avant d'envisager des fusions ou des dissolutions, il faut examiner les aspects positifs et négatifs de ce que nous avons.

La Faculté de médecine de Lausanne forme depuis de très nombreuses années l'essentiel des médecins pratiquant dans notre canton, et (en partage avec Genève) en Suisse romande. Elle a une excellente réputation, et la qualité professionnelle de ceux qui en sortent confirme qu'elle n'est pas surfaite. Ce haut niveau est d'ailleurs également atteint par les autres facultés de Suisse, malgré les restrictions budgétaires de ces dernières années. Ce résultat est obtenu grâce à l'engagement et à la capacité d'anticipation et d'adaptation du corps enseignant. Ainsi, l'enseignement de la médecine à Lausanne a toujours été à la pointe du progrès pédagogique, sans sombrer dans un réformisme excessif. Il est ainsi adapté aux besoins de la science, de la clinique et de l'environnement universitaire international.

Sur le plan financier, il est vrai que les étudiants en médecine coûtent cher. Sachons cependant voir que Vaud est plutôt bien placé en termes de coût par étudiant. Si l'on en croit les statistiques de la Conférence universitaire suisse, seule Bâle est un peu moins chère, mais d'autres facultés suisses dépensent plus, et ce des deux côtés de la Sarine.

Plus important encore, une société comme la nôtre a besoin de faire un important effort au sein de son Université pour former ses jeunes membres. Pour cela il faut savoir leur offrir un continuum de formations adaptées à tous. L'école de base et la formation professionnelle, tout importantes qu'elles soient, ne suffisent pas. A l'image des succès sportifs emblématiques qui évoquent les vocations, il faut aussi leur donner le goût de se dépasser soi-même dans les domaines intellectuels. Les performances de pointe effectuées au sein de l'UNIL, de l'EPFL, de l'ISREC par exemple doivent être soutenues. Si notre canton se contentait d'envoyer former ses médecins chez ses voisins (et d'autres professions suivraient rapidement), c'est l'émulation et la motivation de la jeunesse de ce pays qui en pâtiraient.

Le débat devra donc s'engager plutôt sur la manière de poursuivre la modernisation de nos facultés de médecine suisses, plutôt que de recourir à l'expédient facile des fusions et des restructurations. Les contacts réguliers des recteurs et des doyens de toutes les universités suisses sont garants des progrès de la coordination et des synergies entre elles.

Quel que soit l'avenir exact qui l'attend, souhaitons bon vent à la Faculté de médecine de Lausanne, et assurons-la de notre soutien.

D^r Charles-A. Favrod-Coune

f i d u p e r
Fiduciaire personnalisée s.a.

Grand-Rue 92
1820 Montreux
Téléphone 021 963 07 08
Téléfax 021 963 14 07

Les cabinets médicaux
sont notre spécialité

Budget d'installation

Gestion comptable
et fiscale

Décomptes salaire
du personnel

Assurances sociales

Expert fiduciaire diplômé
Membre de l'Union Suisse des Fiduciaires

Assemblée générale ordinaire du Groupement des médecins travaillant en cliniques privées (GMCP)

Jeudi 12 juin 2003
Hôtel Royal-Savoy, Lausanne

16 heures Partie statutaire

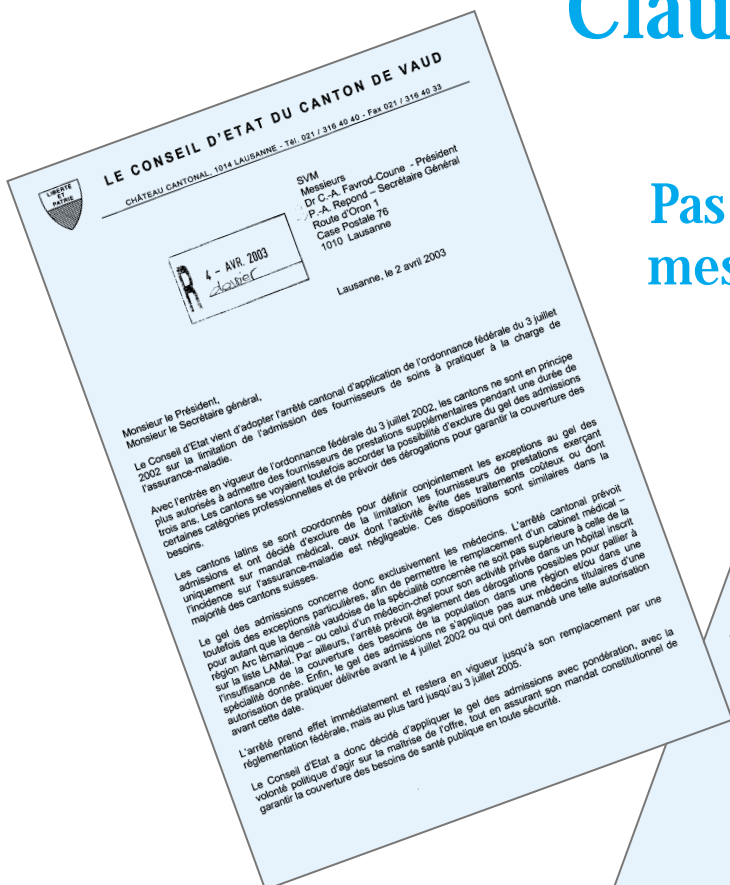
17 heures Politique économique et sociale:
«Situation actuelle du médecin agréé»
M^{me} Semya Ayoubi, Crédit Suisse

Renseignements: Société vaudoise de médecine, secrétariat général
Tél. 021 651 05 05 - Fax 021 651 05 00
info@svmed.ch
D^r Bernard Burri, Lausanne, président GMCP
Tél. 021 321 44 34 - Fax 021 311 75 77
bernard.burri@bluwin.ch

Actualité

Clause du besoin dans le canton de Vaud

Pas d'application intelligente d'une mesure fondamentalement absurde

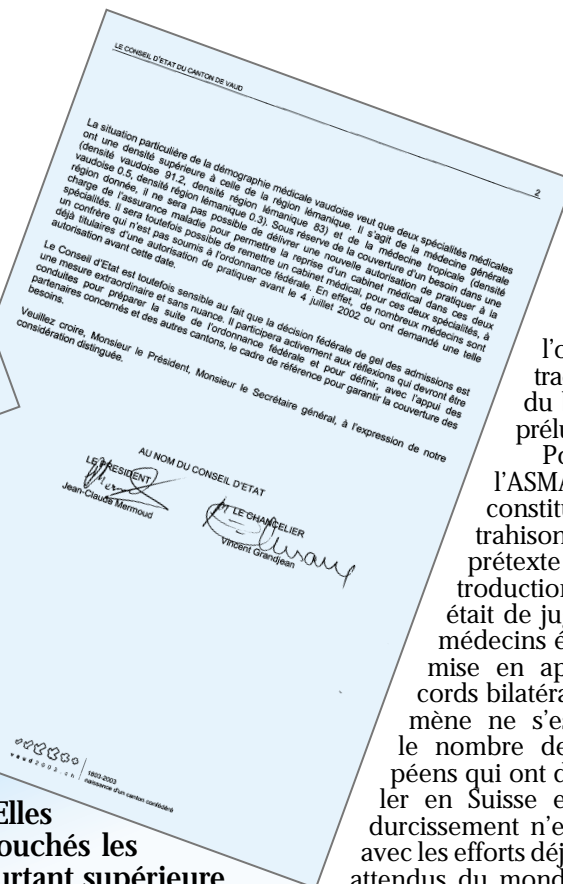


La Société vaudoise de médecine (SVM) et l'Association suisse des médecins assistants et chefs de clinique, section Vaud (ASMAV) déplorent les mesures prises par le Conseil d'Etat vaudois pour l'application de la clause du besoin. Elles dénoncent notamment le fait que soient touchés les généralistes, dont la moyenne d'âge est pourtant supérieure à 50 ans.

Malgré l'annonce par le Conseil d'Etat vaudois d'une application pondérée de la clause du besoin, la SVM et l'ASMAV jugent au contraire que ce dernier donne un tour de vis supplémentaire. Non content de bloquer les nouvelles installations de manière incompréhensible, il met désormais en cause la reprise des cabinets existants dans certaines spécialités. On est en droit de s'interroger quand on sait que cette mesure va toucher principalement les généralistes, dont la moyenne

d'âge est supérieure à 50 ans! De plus, les chiffres avancés sont loin d'être démontrés. A titre d'exemple, la densité des hématologues vaudois à respecter serait inférieure à celle du canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures!

Lors de la campagne électorale de 2002, six des sept conseillers d'Etat aujourd'hui en place s'étaient pourtant déclarés opposés à tout blocage à l'installation dans un questionnaire publié par la SVM. Par ailleurs, tous sans exception s'étaient opposés à la suppression de



l'obligation de contracter, dont la clause du besoin constitue le prélude.

Pour la SVM et l'ASMAV, cette mesure constitue une véritable trahison des médecins. Le prétexte invoqué pour l'introduction de cette clause était de juguler un afflux de médecins étrangers lors de la mise en application des accords bilatéraux. Or, ce phénomène ne s'est pas produit et le nombre de médecins européens qui ont demandé à s'installer en Suisse est infime. Un tel durcissement n'est pas compatible avec les efforts déjà fournis et encore attendus du monde médical. Il laissera des traces durables, en particulier sur la relève.

La réduction de la densité médicale ne règlera rien. Le secteur où la proportion de médecins, par rapport aux autres professions, a le plus baissé au cours des vingt dernières années est celui des hôpitaux, dont les coûts ont néanmoins explosé. De plus, nul n'est en mesure aujourd'hui d'identifier les besoins invoqués. Par contre, il est certain que l'on se dirige vers une explosion des coûts liés au transfert des patients vers les institutions et vers un rationnement des soins, sans aucune économie à la clé.

Société vaudoise de médecine

Clause du besoin, opposition résolue de la SVM

C'est par une lettre à votre président que le Conseil d'Etat a informé les médecins vaudois des mesures prises en application de la clause du besoin. Notre Société a immédiatement réagi et fait part de son analyse, dont découle une opposition résolue à ces mesures.

On savait déjà que l'ouverture de nouveaux cabinets médicaux était rendue impossible dès début juillet 2002 pour toute spécialité et toute région du canton. Au lieu d'adoucir la mesure fédérale, le Conseil d'Etat vaudois l'approuve! Décidément, 200 ans d'histoire n'auront servi à rien. Aujourd'hui, c'est la simple remise à un successeur qui est *de facto* interdite.

Selon la liste adoptée (dont les erreurs sont prouvées), ce sont les généralistes et les seuls spécialistes en médecine tropicale qui sont dans l'impossibilité de trouver un successeur. L'arrêté prévoit des dérogations partielles! Notre démocratie est-elle si malade que l'arbitraire vaille mieux que la règle?

Pratiquement, ce sont donc les seuls spécialistes et les jeunes en formation qui souffrent. Mais la solidarité entre médecins joue et nous avons reçu l'appui des hospitaliers, des chirurgiens et de l'ASMAV, ainsi que de nombreux messages de soutien.

La décision en cause est injuste à l'égard des médecins, néfaste pour la santé de la population vaudoise et inopérante pour l'économie du canton.

En empêchant l'installation des jeunes médecins et la libre remise de cabinets médicaux existants, les médecins vaudois sont spécifiquement visés. Sont épargnées toutes les autres professions impliquées dans les coûts de la santé. Cela est particulièrement injuste à l'égard d'une profession qui s'est caractérisée par le dévouement et le comportement civique depuis toujours, attitude positive qui s'est maintenue malgré les difficultés de ces dernières années. Ainsi, les médecins vaudois sont de tous les acteurs ceux qui ont freiné le plus la croissance de leurs coûts ces dernières années. Malgré les inconvénients qui en résultaient pour eux et la surcharge de travail provoquée, ils ont participé largement aux diverses réformes du système de santé voulues par l'Etat de Vaud, notamment les réseaux de soins, l'hospitalisation à domicile, le changement de statut des médecins hospitaliers. L'apprentissage et la pratique de la médecine exigent de la part de nos membres des

efforts qu'on ne pourrait exiger d'aucune autre profession. A preuve le nombre d'heures effectuées par les médecins assistants, mais aussi les gardes faites volontairement par les médecins vaudois, qui peuvent représenter jusqu'à 100 jours par année effectués au profit de la population vaudoise, ainsi que toutes sortes d'engagements divers. C'est un engagement civique qui mériterait de la part du gouvernement de la reconnaissance et non une pénalisation.

Cette injustice est aggravée parce qu'elle s'applique *de facto* sans aucune équité à certains médecins et non à d'autres. Tandis que les médecins en milieu de carrière et ceux qui étaient en situation de demander leur numéro d'agrément avant le 4 juillet 2002 ne subiront aucun inconvénient, ce sont les jeunes et les généralistes en fin de carrière qui sont gravement pénalisés.

Plus inéquitable encore est le fait que ces restrictions ne s'appliquent pas lorsque cette même médecine générale s'exerce dans les institutions financées à grands frais par l'Etat. Cela met progressivement les cabinets privés dans une situation de concurrence inégale avec les services ambulatoires financés en bonne partie par le canton.

Ces criantes injustices se doublent d'effets néfastes pour la santé publique. En limitant la reprise des cabinets de médecine générale, on va à l'encontre de toute la politique fédérale et cantonale qui souhaite un renforcement du rôle de «médecin de référence». Même si on en a exagéré les vertus, c'est actuellement une des pistes les plus intéressantes pour maîtriser les coûts sans induire de rationnement. On rappellera à cet égard que l'Etat de Vaud a décidé d'investir dans cette direction en développant la formation des généralistes tant en institution (notamment la PMU dont les nouveaux locaux ont été inaugurés il y a peu de semaines) qu'au cabinet des médecins installés. Or, aujourd'hui, on décourage les jeunes d'opter pour la médecine générale, et on met sous pression les aînés auxquels on demandait hier de les former!

En application de critères purement mathématiques – dont les bases sont des plus douteuses –, les spécialistes en «médecine tropicale» seront aussi touchés. Or, le Conseil d'Etat et ses conseillers ignorent réellement que ceux-ci sont en fait des «spécialistes en médecine tropicale et médecine des voyages FMH». A l'heure de l'épidémie de pneumonie asiatique, comment peut-on vouloir limiter les spécialistes dont la principale mission est de préparer les voyageurs à éviter maladies et contagion? Comment peut-on prétendre planifier l'ambulatorio quand on ne s'informe même pas de l'activité réelle des spécialistes qu'on voudrait contrôler?

Si nous nous plaçons du point de vue de la collectivité de l'Etat ou des assurés, on n'en finit pas d'énumérer les effets économiques négatifs. Les généralistes qui cessent leur activité devront liquider leurs installations, alors que pour des raisons évidentes de qualité on a exigé d'eux des investissements réguliers pour les maintenir au niveau le plus élevé. La non-limitation de reprise de cabinets spécialisés attirera logiquement dans notre canton les spécialistes dont on sait pourtant qu'il en manque plus dans certains autres cantons romands, et qu'ils génèrent des coûts importants même s'ils sont en général justifiés.

La limitation des consultations en médecine de ville contribuera à gonfler les consultations ambulatoires des hôpitaux publics, dont les coûts ont augmenté de manière vertigineuse (+12% en 2001). D'autre part, ceux qui sont déjà dans le système sont mis dans une situation de quasi-monopole, une situation qui augmente les prix et les coûts. Ces mécanismes alourdiront d'une part les coûts de l'Etat de Vaud, donc de ses contribuables, d'autre part les coûts à la charge des primes d'assurance maladie.

Cette évolution défavorable ne peut laisser indifférents les médecins vaudois, qui sont préoccupés d'une prise en charge adéquate et équitable des malades de ce canton, ainsi que d'assurer une relève appropriée. Les mesures à courte vue qui sont prévues ne permettent pas d'atteindre ces objectifs. Ils nécessitent une réforme globale, dont nous avons proposé les éléments depuis longtemps déjà.

Le comité de la Société vaudoise de médecine
D^r Charles-A. Favrod-Coune,
président

Info

«Table ronde» entre médecins praticiens et médecins du Service médical régional (SMR) de l'Assurance Invalidité (AI)

Des affaires largement relayées par la presse ont laissé apparaître des divergences entre des médecins de la SVM, l'AI et des experts mandatés par cette institution. Afin de faciliter les relations entre les médecins praticiens, les experts et l'AI, une «table ronde» a été organisée sur le sujet avec les partenaires médicaux concernés, dans l'intérêt des malades.

En présence du médiateur de la SVM, mandaté par la Commission de déontologie, et en collaboration avec le secrétaire général de la SVM, deux des médecins praticiens signataires d'une lettre dans le courrier des lecteurs de *24 heures* du 17.7.2002 ont rencontré des médecins du SMR AI à quatre reprises, soit les 14.11 et 2.12.2002 et les 20.1 et 6.2.2003.

Lors de ces discussions qui se sont déroulées dans un excellent esprit constructif et avec une volonté réciproque d'ouverture, le Dr Pierre Bovet, psychiatre FMH, médecin adjoint, maître d'enseignement et de recherche au Département universitaire de psychiatrie adulte, et le Dr René-Philippe Gaillet, médecin généraliste à Moudon, ont défendu le point de vue de leurs confrères co-auteurs de la lettre à *24 heures*. Le SMR AI était pour sa part représenté par son médecin-chef, la D^{resse} Antoinette Vincent, FMH en médecine interne et pneumologie, et par le Dr Pierre Vallon, psychiatre de ce service.

Il est rapidement apparu, au cours de ces entretiens, que la plupart des affaires conflictuelles avec l'AI rapportées par les praticiens étaient antérieures à la mise sur pied du SMR Léman. Il en est également ressorti que, malgré tous les efforts et la bonne volonté des médecins de l'AI, il existe des dysfonctions de la communication entre ces derniers et les médecins praticiens, en particulier par méconnaissance des besoins des uns et des autres.

Pour faciliter la communication et donc la relation et les échanges entre les médecins praticiens et ceux de l'Assurance Invalidité, les propositions suivantes ont été élaborées en commun. Elles ont pour but d'améliorer la qualité des rapports médicaux, de raccourcir le temps des enquêtes sur les

pathologies des patients et de diminuer la fréquence des expertises. Elles trouvent l'aval du comité de la SVM. Quant au DSAS, le conseiller d'Etat Charles-Louis Rochat a pris acte de ces propositions et a décidé de faire vérifier la légalité du document avant de se prononcer.

Liste des propositions

Proposition 1: Un formulaire établi par l'OAI, à faire signer par le patient, autorisant cette institution à transmettre sa décision au médecin traitant en même temps qu'au patient, doit être joint au formulaire médical initial et retourné avec celui-ci à l'assurance.

Proposition 2: Si, pour des raisons médicales, le médecin traitant ne peut adhérer à la décision de l'OAI, dès réception de celle-ci, il fait part de son désaccord, en le justifiant, à l'OAI et au SMR AI.

Proposition 3: Le texte de la décision de l'OAI adressé à l'assuré doit être rendu compréhensible pour celui-ci, indépendamment de la formulation juridique indispensable.

Proposition 4: Avant de mettre en route une expertise, le SMR AI, comme il en a l'habitude, demande au médecin traitant de lui fournir les éléments qui lui manquent et qui lui sont nécessaires pour formuler son avis.

Si une expertise doit cependant être entreprise, le SMR AI fait part au médecin traitant du motif de celle-ci et lui envoie un double de ses questions complémentaires posées à l'expert.

Proposition 5: Dans chaque service des établissements sanitaires, un ou des médecins cadres doivent être désignés responsables du suivi des rapports AI sollicités du service concerné.

Les services signalent au SMR le nom des médecins désignés, ainsi que les changements éventuels.

Les médecins responsables ont pour rôle de:

1. veiller à ce que les rapports soient établis dans un délai de 90 jours au maximum;
2. être les interlocuteurs du SMR AI, en particulier si le médecin qui avait suivi le malade a quitté le service.

Proposition 6: Des listes d'experts AI, ouvertes à tous leurs membres et non contraignantes, sont établies par les sociétés de disciplines médicales.

Les experts figurant sur ces listes s'engagent à respecter les délais fixés par l'AI et à suivre des cours de formation organisés conjointement par les sociétés de discipline et le SMR AI.

Proposition 7: Lorsque le rapport AI d'un spécialiste est jugé imprécis ou insuffisant par les médecins du SMR AI ou fait l'objet d'une controverse avec un expert mandaté par l'AI, le dossier est soumis aux médecins du SMR AI de la même spécialité, si celle-ci est représentée au SMR.

Proposition 8: Le SMR AI s'engage, avec l'aide de la SVM, à améliorer la formation des médecins en matière d'AI.

Cette formation peut être effectuée en particulier dans le cadre des groupes régionaux et des groupements de disciplines médicales, ainsi que dans n'importe quelle institution.

Le SMR AI et l'OAI sont prêts à fournir les orateurs dans tout colloque concernant l'AI.

Le SMR AI Léman offre également la possibilité à tout médecin qui le désire de faire des stages dans ce service.

Proposition 9: Le travail d'expertise médicale est un travail exposé, dans les relations tant avec les confrères qu'avec les mandants et les expertisés. D'autre part, le cadre éthique de cette activité est actuellement imprécis.

Il est donc souhaité que la SVM et la Commission de déontologie en particulier s'attachent à définir de manière plus précise «les droits et devoirs de l'expert».

Dr Claude-F. Goumaz,
médiateur SVM

Pierre-André Repond,
secrétaire général SVM

D^{resse} Antoinette Vincent,
médecin-chef SMR AI

Dr Pierre Vallon, psychiatre SMR AI

D^{rs} Pierre Bovet
et René-Philippe Gaillet

SECRÉTAIRE MÉDICALE

cherche place chez médecin ou hôpital.

Temps partiel ou à convenir.

Morges et environs.

Tél. 021 802 10 02.

Chez les délégués

Assemblée des délégués du 27 mars 2002:

débats sereins dans une météo perturbée!

Cette 14^e assemblée s'est déroulée dans la sérénité malgré les nuages qui continuent de s'amonceler au-dessus de nos têtes. Les délégués, emmenés par le comité de la SVM, n'entendent toutefois pas rester inactifs.

Tout d'abord, le rapprochement ASMAV-SVM se concrétise. Les délégués ont en effet reçu une représentation du comité de l'Association des médecins assistants et chefs de clinique vaudois (ASMAV) pour préparer un rapproche-



Dr Eric Albrecht, co-vice-président ASMAV.
M. P.-A. Repond, secrétaire général SVM.
Dr Alain Favret, membre ASMAV.



Dr Lennart Magnusson, membre du comité SVM.
Dr Charles-A. Steinhäuslin, vice-président du comité SVM.



Dr Charles-A. Favrod-Coune, président SVM.



Dr Daniel Russ, président Commission de déontologie.



Mmes Sandrine Oliveira et Catherine Borgeaud du secrétariat général.

ment déjà bien réel sur le terrain. Une décision formelle est attendue pour l'assemblée de juin prochain.

La présentation des deux membres du comité de l'ASMAV, les D^{rs} Eric Albrecht, co-vice-président, et Alain Favret, membre et «webmaster» du site www.as mav.ch, a été suivie avec beaucoup d'intérêt et accueillie très favorablement par l'assemblée. Les jeunes médecins ont beaucoup appris au cours de leur épreuve de force des derniers mois. Ils ont donc beaucoup à apporter tout en bénéficiant du soutien de leurs aînés. Cette synergie sera indispensable au moment d'aborder ensemble les nouvelles menaces qui pèsent sur l'exercice de la médecine.

En ce qui concerne le TarMed, l'état de ce dossier a été à nouveau présenté sous ses différents aspects de la formation TarMed, du Centre de confiance de la SVM, et des négociations en cours. Un point qui touche aux relations avec la FMH a fait l'objet d'une motion soutenue à l'unanimité par les délégués. Cette motion sera déposée et également soutenue à la prochaine Chambre médicale de la FMH, soit le 30 avril 2003, par les délégués de la SVM. Son texte est le suivant:

«Sur la base d'une motion votée à l'unanimité par l'Assemblée des délégués, la Société vaudoise de médecine rappelle que, lors de la votation générale de 2002, la version 1.1 du TarMed a été acceptée en tant que structure tarifaire d'introduction pour les tarifs cantonaux LAMal, sous réserve de l'application de l'accord de remaniement (projet REII) d'ici au 30 juin 2003 et sous réserve de l'adoption d'une réglementation commune relative au transfert de données entre médecins et assureurs. La Société vaudoise de médecine demande formellement au président de la FMH de répondre aux deux questions suivantes:

Les deux conditions impliquées par ces deux réserves seront-elles remplies, notamment celle du REII, comme l'engagement en a été pris? Autrement dit, est-ce que les résultats du REII seront introduits dans la structure tarifaire TarMed et applicables, lors de son introduction dans le domaine des assurances maladie le 1^{er} janvier 2004?

Si cela ne devait pas être le cas, qu'advierait-il de la validité de la décision prise lors de la votation générale des médecins suisses sur ce point? Est-ce qu'il serait alors légitime et admissible d'introduire le TarMed dans ce cas?»

A propos du tarif des analyses de laboratoire, l'Assemblée des délégués a été informée par le D^r Jean-Philippe Grob, membre du comité en charge des questions de laboratoire, des vel-



D^r Amédée Genton, président AD.

létés de Santésuisse d'introduire prématurément et de manière totalement inattendue le tarif fédéral pour les analyses de laboratoire. Cela est en contradiction flagrante avec la convention-cadre TarMed signée par la FMH. Le comité interviendra vigoureusement et demandera à la FMH de faire respecter les accords qu'elle signe.

En matière de politique fédérale, le président de la SVM a longuement détaillé les réformes de la LAMal à l'étude aux Chambres fédérales. Il n'a pas fait mystère de l'intention de réclamer le référendum contre la révision en cours si elle confirme la suppression de l'obligation de contracter. Si, dans le canton de Vaud, l'opinion médicale est consciente des enjeux, reste toutefois à convaincre la FMH et les appareils des autres sociétés cantonales de s'engager. Cela sera débattu lors de la prochaine Chambre médicale du 30 avril en présence du conseiller fédéral en charge de la Santé, M. Pascal Couchepin. On peut douter qu'il vienne pour se convaincre du bien-fondé d'un référendum! Tout au contraire, il risque de tout mettre en œuvre pour achever de dissuader les rares personnes qui ont osé déclarer ouvertement leur opposition à la suppression de l'obligation de contracter et leur intention de lancer le référendum si elles y sont contraintes.

L'Assemblée des délégués a encore procédé à quelques tradition-

nelles élections statutaires, notamment celle du D^r Jean-Philippe Grob qui a été reconduit sans problème pour un deuxième mandat de quatre ans. Par contre, le professeur Alain Péroud, représentant la Faculté au sein du comité de la SVM, a souhaité se retirer après neuf années de collaboration fructueuse. Il continuera toutefois et en principe à contribuer à l'organisation de la formation continue de la SVM (Jeudi de la Vaudoise). Malheureusement, le siège de la Faculté au sein du comité n'a pas encore été repourvu, ce qui est vivement souhaité.

La réélection des D^{rs} Daniel Russ et Hervé Vienny au sein de la Commission de déontologie a été applaudie. Quant au Conseil de déontologie de la FMH (Conseil de famille), le D^r Pierre-Yves Chamot, ancien membre de la Commission de déontologie vaudoise, a été nommé en remplacement du D^r Ulrich Schmid, démissionnaire pour cessation d'activité. Tous nos remerciements vont à ces personnes pour leur engagement au service de la communauté médicale.

Les nouveaux membres suivants sont présentés lors de cette session et seront admis au terme du délai d'opposition de 30 jours:

Assal Gilbert demande sa réintégration;

Badel Dominique
Bencha MAGNIN Chahinaz
Blanchard Jacques
Coulon Denogent Pascaline
Delarive Patricia
De Luze Pierre
Disenheim-Hottinger Olivia
Dussoix Philippe
Fischer Jean-François
Freymond Daniel
Galantay Richard
Geiger Thomas
Geyger-Smadia Isabelle
Grüninger Rey Laurence
Kovats Laszlo
Lissner Catherine
Michetti Pierre
Milesi Ilaria
Mock Corina
Mordasini Philippe
Studer Henny Ariane
Zryd Meizoz Jeanne.

Ordre du jour provisoire de l'AD du 17 juin 2003

- Rapprochement ASMAV-SVM: modalités et décision
- Garde de la SVM: modalités d'application du règlement de la garde de la SVM, négociations avec le Service de la santé publique, organisation du service d'appel et financement des infrastructures de la garde
- Nouvelle association AMOV
- Comptes 2002
- Etat des négociations de la nouvelle convention ambulatoire en vue de l'introduction du TarMed.

COURRIER DU MEDECIN VAUDOIS

Revue de la
Société vaudoise de médecine

Comité de la SVM

D^r Charles-A. Favrod-Coune, président
D^r Charles-Alexandre Steinhäuslin,
vice-président
D^r Jean-Philippe Grob, secrétaire
D^r Jean-Marc Lamercy
D^r Philippe Munier
D^r Bertrand Vuilleumier
D^r Lennart Magnusson

Comité de rédaction du CMV

D^{resse} Jacqueline Caillat
D^r Charles-A. Favrod-Coune
D^r Carlos Lima
D^r Jean-Pierre Randin
D^r Patrick-Olivier Rosset
D^r Louis-Alphonse Crespo
D^r Georges Buchheim

Secrétariat général

P.-A. Repond, secrétaire général
Catherine Borgeaud,
secrétariat de rédaction CMV

Société vaudoise de médecine

Route d'Oron 1, Case postale 76
1010 Lausanne 10
Tél. 021 651 05 05
CCP Lausanne 10-1500-5
Fax 021 651 05 00
E-mail: secgen@svmed.ch
Internet: www.svmed.ch

Fondation pour la garde médicale S.O.S. – Médecin de garde

Tél. 021 213 77 77 (24 heures sur 24)

Abonnements de déviation
et de télécommunications au service
des médecins de la région lausannoise

Administration et rédaction

Case postale 76
1010 Lausanne 10

Régie des annonces

Suisse romande:
inEDIT Publications SA
Chemin des Jordils 40
Case postale 74 – 1025 Saint-Sulpice
Tél. 021 695 95 95
Fax 021 695 95 51

Réalisation

inEDIT Publications SA

Courrier – Tribune libre

Concerne: lettre du D^r H.H. Brunner à propos de la valeur intrinsèque (BMS N° 15 p. 666).

En lisant les menaces du D^r Brunner à l'encontre du groupe de « rebelles » de la SSO, je suis obligé de constater qu'il existe un sérieux problème de communication entre le comité de la FMH et la base des membres. Si le mécontentement gronde parmi certains groupements de spécialistes c'est parce que cette fameuse convention TarMed, « adoptée à 68% des voix », ne l'a été qu'à la condition expresse de l'aboutissement des travaux du RE II au 30 juin 2003. Dès lors que cette révision tarifaire est renvoyée d'un revers de plume au 1^{er} juillet 2005 (TarMed info N° 12), comment s'étonner d'un sentiment de duperie et d'une réaction de rejet chez certains?

Un autre exemple: le recensement de la valeur intrinsèque de chaque médecin a pour unique but de déterminer quelles prestations médicales chaque médecin est en droit de facturer ET C'EST TOUT. Dès lors nous aimerions que le service tarifaire de la FMH nous explique pourquoi il a cru bon d'ajouter des questions « démographiques » nous demandant nos heures de travail hebdomadaires, celles consacrées à une autre activité, si nous pensons fermer notre cabinet dans les deux ans, quel est le taux d'activité de nos assistantes médicales et même si notre épouse ou notre maîtresse participent à l'activité de notre cabinet!

Ces questions n'ont strictement rien à faire avec la valeur intrinsèque et ne regardent absolument pas la FMH. Et qu'on ne nous ressorte pas l'éternel argument des « statistiques ». De telles enquêtes ne peuvent se faire que dans un autre cadre, sur un mode volontaire et de façon strictement anonyme, ce qui n'est évidemment pas le cas ici.

La FMH doit donc clairement expliquer à tous pourquoi elle a glissé toutes ces questions dans son CD-Rom et ce qu'elle compte faire des réponses. Le temps de travail hebdomadaire annoncé pourrait par exemple être comparé au nombre de prestations (divisées en minutes comme chacun le sait)!

Nous attendons tous des réponses claires à ce sujet, sinon l'incompréhension et la grogne ne pourront que persister.

D^r Gilbert Guignard
Président du Groupement des ORL vaudois

Calendrier médical vaudois

Période du 9 juin au 25 juillet 2003

LUNDI 9 JUIN 2003

17 h 30: Colloque du service de chirurgie – D^r L. Portmann: « Métabolisme phosphocalcique dans l'hyperparathyroïdisme primaire: bilan préopératoire et conséquences postopératoires » – Lausanne, CHUV, BH-15, salle de colloque 325 – Renseignements: M^{me} M. Arslan, tél. 021 314 24 03, fax 021 314 23 76, e-mail: madeleine.arslan@chuv.hospvd.ch.

MERCREDI 11 JUIN 2003

10 h 30-12 h: Colloque de neuropédiatrie-pédo-psychiatrie – M^{me} E. Roulet Perez: « Tics et syndrome de Gilles de la Tourette » – Lausanne, CHUV, salle de séminaires 3, BH08 – Renseignements: M^{me} C. Cornaz, tél. 021 314 35 37.

17 h-18 h: Conférence postgraduée du service d'anesthésiologie – Professeur X. Capdevila, Montpellier: « Analgésie par voie régionale en chirurgie orthopédique » – Lausanne, CHUV, auditorio Yersin – Renseignements: tél. 021 314 20 01, fax 021 314 20 04, e-mail: maryline.buffat@hospvd.ch.

JEUDI 12 JUIN 2003

8 h 15: Colloque du jeudi du département de médecine – M. A. Mauron: « Enjeux éthiques de l'assistance au suicide » – Lausanne, CHUV, auditorio Mathias-Mayor – Renseignements: Secrétariat du département de médecine, tél. 021 314 04 50, fax 021 314 04 51.

8 h 45-17 h: Cours organisé par l'hôpital Jules-Gonin – D^{rs} Kawasaki et Borruat: « Journée de neuro-ophtalmologie » – Lausanne, Hôpital Nestlé, auditoire Beaumont – Renseignements: secrétariat du D^r Borruat, tél. 021 626 86 60.

12 h 15-13 h 45: Colloque commun de l'UMSA et du SUPEA – M^{me} P. Ernst et co.: « Les activités de prévention de la Fondation vaudoise contre l'altcoolisme » – Lausanne, Beaumont 48, salle de colloque, 1^{er} étage – Renseignements: tél. 021 314 37 60, fax 021 314 37 69, e-mail: umsa@chuv.hospvd.ch.

13 h 30-17 h 45: 11^{es} Rencontres de Rolle – « Maladies respiratoires: approches non pharmacologiques », en collaboration avec la Ligue pulmonaire vaudoise – Signal de Bougy – Renseignements: Secrétariat médical de l'hôpital de Rolle, tél. 021 822 11 11, fax 021 822 11 03.

13 h 30-17 h 30: Formation continue de la division des maladies infectieuses – Professeur Goossens, Anvers: « Articulation hospitalière/ambulatorio – Infections à streptocoques du groupe A » – Lausanne, auditoires du CHUV, César-Roux – Renseignements et inscriptions: D^r P. Meylan, tél. 021 314 40 98, e-mail: pascal.meylan@chuv.hospvd.ch.

15 h-17 h 30: Colloque de formation continue du service de cardiologie du CHUV – Professeur F. Prinzen, Maastricht et D^r P. Vogt: « Ventricular remodeling by infarction and pacing and reversal by various therapies Infarctus aigu du myocarde:

nouvelles perspectives» – Lausanne, CHUV, auditoire Tissot – Renseignements: Dr A. Jaussi, tél. 024 425 52 44, fax 024 425 56 72.

17 h 30: **Conférence du Jeudi de la Métairie** – D^{resse} E. Sekera: «Comment motiver le patient à l'arrêt du tabac?» – Nyon, Clinique La Métairie, Gymnase – Renseignements et inscriptions: M^{me} C.-L. Felchlin, tél. 022 363 27 11, fax 022 363 27 61, e-mail: cflfelchlin@lametairie.ch.

DU VENDREDI 13 AU SAMEDI 14 JUIN 2003

9 h 15-16 h 45: **Séminaire de travail du centre de recherches familiales et systémiques** – Dr A.-M. Sorrentino, Milan: «Handicap et famille» – Neuchâtel, CERFASY – Renseignements et inscriptions: tél. 032 724 24 72, fax 032 724 22 44, e-mail: cerfasy@cerfasy.ch.

SAMEDI 14 JUIN 2003

9 h-16 h: **Formation continue destinée aux médecins et pharmaciens** – SSPM (Société suisse de phytothérapie médicale) – «Excursion pharmacobotanique» – Renseignements: Service de formation continue, UNIL, tél. 021 692 22 90, fax 021 692 22 95, e-mail: formcont@unil.ch, site Internet: www.unil.ch/sfc/.

LUNDI 16 JUIN 2003

14 h-15 h: **Colloque phosphocalcique** – M^{me} E. Wynn et Dr M.-A. Krieg: «Femmes âgées et nutrition» – Lausanne, CHUV, auditoire Yersin – Renseignements: Département de médecine, tél. 021 314 08 70, fax 021 314 08 71.

17 h 30: **Colloque du service de chirurgie** – Dr C. Haller: «Anévrisme de l'aorte abdominale infra-rénale: quelle approche?» – Lausanne, CHUV, BH-15, salle de colloque 325 – Renseignements: M^{me} M. Arslan, tél. 021 314 24 03, fax 021 314 23 76, e-mail: madeleine.arslan@chuv.hospvd.ch.

MARDI 17 JUIN 2003

18 h 30: **Colloque hospitalo-régional de Morges** – Dr C.-H. Blanc: «Le pied diabétique: point de vue de l'orthopédiste» – Hôpital de Morges, auditoire de l'ESIM – Renseignements: Dr R. Rosso, tél. 021 801 92 11, fax 021 803 39 14, e-mail: raphael.rosso@inst.hospvd.ch.

MERCREDI 18 JUIN 2003

17 h-18 h: **Conférence postgraduée du service d'anesthésiologie** – Dr C. Klopfenstein: «Anesthésie chez le patient âgé» – Lausanne, CHUV, auditoire Yersin – Renseignements: tél. 021 314 20 01, fax 021 314 20 04, e-mail: maryline.buffat@hospvd.ch.

JEUDI 19 JUIN 2003

8 h 15: **Colloque du jeudi du département de médecine** – Dr G. Assmann, Münster: «Classic and

new cardiovascular risk factors» – Lausanne, CHUV, auditoire Mathias-Mayor – Renseignements: Secrétariat du département de médecine, tél. 021 314 04 50, fax 021 314 04 51.

12 h 15-13 h 45: **Colloque commun de l'UMSA et du SUPEA** – Dr Y. Lee: «Adolescence, recherche et prévention: la vision de l'OFSP» – Lausanne, Beaumont 48, salle de colloque, 1^{er} étage – Renseignements: tél. 021 314 37 60, fax 021 314 37 69, e-mail: umsa@chuv.hospvd.ch.

13 h: **Colloque de formation continue de la Division de pneumologie CHUV-PMU** – Dr Ch. Perrot, Genève: «Imagerie du cliché thoracique de profil: le discours de la méthode» – Lausanne, CHUV, salle de séminaire 6 – Renseignements: Dr J.-D. Aubert, tél. 021 314 13 76, fax 021 314 13 95.

13 h: **Séminaire du MIN-IMUL-DAMPH** – Professeur J. Schrenzel: «Chip technology in clinical microbiology?» – Lausanne, CHUV, auditoire Olivier – Renseignements: M^{me} S. Bovey, tél. 021 314 10 10, fax 021 314 10 18, e-mail: sylviane.bovey@chuv.hospvd.ch.

14 h 15-15 h 45: **Séminaire du service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent** – Dr O. Bonard: «Freud pour les nuls – 5^e année – redécouverte chronologique des concepts freudiens à travers les textes» – Lausanne, Consultation du Bugnon, rue du Bugnon 23A – Renseignements: M^{me} F. Evrard, tél. 021 314 19 60, fax 021 314 19 61, e-mail: francoise.evrard@inst.hospvd.ch.

14 h 15-15 h 45: **Séminaire du service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent** – «Psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent: articulation théorique-clinique» – Lausanne, Centre thérapeutique de jour pour adolescents, av. de Beaumont 48 – Renseignements: M^{me} F. Evrard, tél. 021 314 19 60, fax 021 314 19 61, e-mail: francoise.evrard@inst.hospvd.ch.

LUNDI 23 JUIN 2003

17 h 30: **Colloque du service de chirurgie** – Dr M. Matter: «Rétablissement de continuité et anastomoses en chirurgie pancréatique» – Lausanne, CHUV, BH-15, salle de colloque 325 – Renseignements: M^{me} M. Arslan, tél. 021 314 24 03, fax 021 314 23 76, e-mail: madeleine.arslan@chuv.hospvd.ch.

MARDI 24 JUIN 2003

18 h 30: **Colloque du Nord vaudois** – Dr J.-T. Metzgen: «Approche diagnostique et thérapeutique des syncopes» – CHYC, salle de conférences, 3^e étage – Renseignements: tél. 024 424 44 44, fax 024 424 43 60.

MERCREDI 25 JUIN 2003

10 h 30-12 h: **Colloque neuropédiatrie-pédopsychiatrie** – Professeurs T. Deonna et F. Ansermet: «Présentations cliniques» – Lausanne, CHUV, salle de séminaires 3, BH 08 – Renseignements: D^{resse} M. Davidson, tél. 021 314 37 80.

17 h-18 h: **Conférence postgraduée du service d'anesthésiologie** – Drs A. Foletti et L. Magnusson: «Antalgie post-opératoire» – Lausanne, CHUV, auditoire Yersin – Renseignements: tél. 021 314 20 01, fax 021 314 20 04, e-mail: maryline.buffat@hospvd.ch.

JEUDI 26 JUIN 2003

8 h 15: **Colloque du jeudi du département de médecine** – Dr O. Hugli: «Cas choisis d'urgences médicales» – Lausanne, CHUV, auditoire Mathias-Mayor – Renseignements: Secrétariat du département de médecine, tél. 021 314 04 50, fax 021 314 04 51.

8 h 45-17 h: **Cours organisés par l'hôpital Jules-Gonin** – Dr Mermoud: «Journée sur le glaucome» – Montreux, Caux – Renseignements: secrétariat du Dr Mermoud, tél. 021 626 82 24.

Colloque post-gradué du service de rhumatologie, médecine physique et réhabilitation – 9 h: «Présentation de cas du service RMR». 11 h: Dr P. de Goumoëns: «Expérience lausannoise de l'URR» – Lausanne, hôpital Nestlé, auditoire Louis-Michaud.

12 h 15-13 h 45: **Colloque commun de l'UMSA et du SUPEA** – Dr G. Salem: «La consultation interdisciplinaire de la maltraitance intra-familiale» – Lausanne, Beaumont 48, salle de colloque, 1^{er} étage – Renseignements: tél. 021 314 37 60, fax 021 314 37 69, e-mail: umsa@chuv.hospvd.ch.

12 h 15: **Cours de formation post-gradué conjoint DMI-MIN** – Dr P. Tarr: «Fever of unknown origin» – Lausanne, CHUV, auditoire Olivier – Renseignements: M^{me} S. Bovey, tél. 021 314 10 10, fax 021 314 10 18, e-mail: sylviane.bovey@chuv.hospvd.ch.

13 h: **Colloque de formation continue de la Division de pneumologie CHUV-PMU** – Professeur A. Boehler: «Experimental bronchiolitis obliterans syndrome» – Lausanne, CHUV, salle de séminaire 4 – Renseignements: Dr J.-D. Aubert, tél. 021 314 13 76, fax 021 314 13 95.

14 h 15-15 h 45: **Séminaire du service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent** – Dr Ph. Stéphan et M^{me} D. Didisheim: «Thérapie de famille en pédopsychiatrie» – Lausanne, Consultation du Bugnon, rue du Bugnon 23A – Renseignements et inscriptions: M^{me} F. Evrard, tél. 021 314 19 60, fax 021 314 19 61, e-mail: francoise.evrard@inst.hospvd.ch.

VENDREDI 27 ET SAMEDI 28 JUIN 2003

Colloque lausannois d'épidémiologie clinique – «Cours épidémiologique clinique» – Lausanne, CHUV, BH-08, salle de séminaire 3 – Renseignements: tél. 021 314 72 62, e-mail: bernard.burnand@inst.hospvd.ch

LUNDI 30 JUIN 2003

18 h-19 h: **Colloque du DSCA** – Drs A. Foletti et L. Magnusson: «Antalgie après chirurgie majeure» – Lausanne, CHUV, auditoire Tissot – Renseignements: M^{me} M. Arslan, tél. 021 314 24 03, fax 021 314 23 76, e-mail: madeleine.arslan@chuv.hospvd.ch.

MERCREDI 2 JUILLET 2003

17 h-18 h: **Conférence postgraduée du service d'anesthésiologie** – «Réunion du Service d'anesthésiologie» – Lausanne, CHUV, auditoire Yersin – Renseignements: tél. 021 314 20 01, fax 021 314 20 04, e-mail: maryline.buffat@hospvd.ch.

SAMEDI 5 JUILLET 2003

9 h-17 h: **Cours organisés par l'hôpital Jules-Gonin** – Dr Klaingut: «Strabisme accommodatif» – Lausanne, CHUV, auditoire César-Roux – Renseignements et inscriptions: M^{me} Passet, tél. 021 626 85 10.

À LOUER À YVERDON – CENTRE-VILLE

dans villa de caractère bureaux au rez 100 ou 130 m² (3 ou 4 pièces) avec 5 places de parc en sous-sol.

Locaux ayant déjà été utilisés comme cabinet médical.

Prix très attractif.

Entrée à convenir.

Tél. 079 252 95 47

N.B.: Pour toute information supplémentaire concernant l'agenda, vous pouvez consulter notre site dans sa partie membres www.svmed.ch/agenda.

Prochain délai de rédaction pour annoncer les manifestations ayant lieu entre le 28 juillet et le 12 septembre 2003: nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir vos textes avant le 10 juin 2003.